

**ATTESTATION RELATIVE AUX MODALITES DE REPRISE DES SERVICES
D'ACCUEILS PERISCOLAIRES AVANT ET APRES ECOLE et MERCREDIS
RECREATIFS
(CRISE SANITAIRE COVID 19)**

Baisieux, le lundi 11 mai 2020

Mesdames, Messieurs,

Lors de son allocution du 13 avril dernier, le président de la République a décidé la réouverture progressive des écoles maternelles et primaires à compter du 11 mai dans le cadre de la crise sanitaire actuelle.

Depuis cette annonce et les précisions apportées par le Premier ministre le 28 avril, nous travaillons, en concertation, pour assurer cette reprise dans des conditions sanitaires satisfaisantes.

A ce jour et dans l'attente du protocole à destination des accueils collectifs de mineurs, il a été décidé de suspendre les accueils périscolaires avant et après école ainsi que les mercredis récréatifs **jusqu'à fin mai**.

Nous sommes conscients que cette décision de suspension d'activité est source de difficultés pour votre reprise du travail puisqu'elle suppose d'organiser la garde d'un ou plusieurs enfants.

Cette attestation pourra donc être présentée pour justifier de votre situation de garde auprès de votre employeur.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,



Le Maire,

Paul DUPONT